Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le 04/10/2023
ID : 044-200067635-20231004-10_2023_03-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 2 octobre 2023

10.2023-03	**CULTURE** **OBJET : Prêt du véhicule Partner à un membre d'une compagnie accueillie par le service culturel**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la séance du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 au cours de laquelle la saison culturelle 2023-2024 de l'espace culturel Le Quatrain a été présentée,

Considérant que les véhicules Kangoo, Partner et Zoé dédiés au personnel de Clisson Sèvre et Maine Agglo peuvent être empruntés par les compagnies diffusant leur spectacle lors de la saison du Quatrain ou aux techniciens œuvrant à la mise en place de ces spectacles sur présentation de leur permis de conduire,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'accorder le prêt des véhicules Partner (CX- 505- XE), Kangoo (EK-854-VS) et Zoé (EQ -207 QT) dédié au personnel de Clisson Sèvre et Maine Agglo à Capucine Dufour, membre de la Cie Iroise, aux dates suivantes :

- Les 19 et 20 octobre 2023
- Du 15 au 19 janvier 2024
- Du 12 au 16 février 2024
- Du 18 au 22 mars 2024
- Du 15 au 19 avril 2024
- Du 20 au 24 mai 2024
- Du 3 au 8 juin 2024

dans le cadre de l'accueil de la randonnée artistique faisant partie de la saison culturelle 2023/2024 de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de Topo(s) Danses et Paysages.

ARTICLE 2 : que ce prêt est consenti à titre gracieux.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 04/10/2023
Jean-Guy CORNU
Président